

## **Résolution 708**

**du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal demandant l'inscription de l'élargissement de l'autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

vu le Plan directeur du réseau routier 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2011, imposé par la loi sur les routes (L 1 10) ;

vu le Plan directeur de la mobilité douce 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 31 mars 2011, imposé par la loi sur la mobilité douce (H 1 80) ;

vu le Plan directeur des transports collectifs 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2010, imposé par loi sur les réseaux des transports publics (H 1 50) ;

vu le Plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat le 25 août 2010, imposé par la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) ;

vu le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2012, signé le 28 juin 2012 ;

considérant :

- la nécessité de diminuer le trafic individuel motorisé en zone urbaine ;
- la volonté de tous les partis d'améliorer la qualité de vie des habitants en diminuant la pollution atmosphérique et sonore due au trafic motorisé (Opair, Opbruit) ;
- la nécessité d'optimiser la hiérarchie du réseau routier ;
- l'urgence d'adapter la capacité du contournement autoroutier de Genève, parallèlement au développement des transports publics (CEVA, TPG) ;

- l’audition technique en Commission des transports du Grand Conseil des fonctionnaires de l’OFROU concernant l’étude d’opportunité de l’élargissement de l’autoroute « A1 – Genève » ;
- l’audition d’une délégation des conseillers nationaux genevois, représentative de tous les bords politiques ;
- le fonds fédéral d’infrastructure destiné à résorber les goulets d’étranglement,

demande à l’Assemblée fédérale

d’inscrire l’élargissement de l’autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d’élimination des goulets d’étranglement du réseau des routes nationales.